

que des Marchands du Canada. La députation sait que celle-ci a été vendue à la banque de Montréal. Je ne m'en plains pas; c'était peut-être ce qu'il y avait de mieux à faire, vu la situation où cette banque se trouvait le 7 décembre 1921. Cependant, le ministre dont il s'agit était aussi directeur de la Royal Trust Company, qui passe pour une créature de la banque de Montréal, ce qu'elle est effectivement. Celui qui n'a pas pris part à l'affaire peut difficilement dire si, en l'occurrence, le ministre dont il s'agit a défendu les intérêts de la banque des Marchands, la venderesse, ou ceux de la banque de Montréal, l'acheteuse, ou le bien public en général.

Je n'accuse personne de prévarication; mais, je déclare qu'il est mauvais qu'un homme soit dans cette situation, que le public ne peut pas dire de quel côté il penche.

Celui qui était ministre de la Marine et des Pêcheries en ce temps-là a violemment combattu mon projet de loi de l'an dernier. Bien qu'il m'arrive rarement d'ennuyer la Chambre par des citations, lorsque j'adresse la parole, on me permettra probablement de rappeler un petit débat qui a eu lieu sur ce sujet, l'an dernier. Le ministre de la Marine et des Pêcheries de l'ancien gouvernement tenait ce langage:

Je n'hésite pas à déclarer que je suis directeur de plusieurs compagnies industrielles canadiennes. Je suis aussi directeur de banques et de sociétés de trust. Pourrait-il en être autrement? L'homme qui débute jeune dans les affaires, qui y réussit et finit par devenir membre de quelques puissantes compagnies industrielles dont on le nomme président, vice-président ou administrateur général, et qui, faisant aussi partie d'autres établissements de commerce de la ville où il habite, réussit à s'enrichir, est invariablement invité à se laisser nommer directeur d'autres institutions importantes, de banques ou de sociétés de trust. N'est jamais élevé à un poste pareil celui qui échoue dans les affaires et ne fait pas preuve de jugement. Supposons qu'un homme d'affaires soit invité à mettre ses talents au service du pays.

Les hommes d'affaires, c'est chose bien connue, n'ambitionnent point les honneurs parlementaires, si grands soient-ils, et ne cherchent pas à entrer dans le gouvernement, bien qu'ils sachent à quel point il est honorable d'être titulaire d'un portefeuille de ministre. L'histoire politique du Canada et des autres pays est là pour montrer que l'homme qui a réussi dans le commerce ou la finance devient rarement membre de la Chambre des représentants ou du Gouvernement. Mais le jour où l'Etat réclame ses services, cet homme n'a d'autre alternative que faire passer son devoir d'homme public, son devoir de serviteur du pays avant le souci de ses affaires particulières pour consacrer tout son temps et tous ses soins aux affaires publiques dont la gestion lui est confiée.

Qu'on me permette une allusion toute personnelle. Mon attitude en tant que membre du cabinet et que député est celle que tout autre homme d'affaires aurait prise. Il m'a fallu, il va sans dire, cesser de surveiller mes affaires

personnelles; je n'ai pu vaquer à mes devoirs de membres de divers conseils d'administration. Mais monsieur l'Orateur, l'honorable député (M. McMaster) peut-il légitimement demander que l'homme d'affaires entrant dans le cabinet se démette immédiatement de toutes les charges qu'il exerce dans ces conseils?

En terminant le débat, je fis cette réponse à l'honorable M. Ballantyne:

Passons maintenant au raisonnement du ministre de la Marine (M. Ballantyne).

Je dirai—j'en prends à témoin tous les honorables députés qui m'ont entendu l'autre jour—qu'en présentant cette mesure, j'ai bien pris garde de n'accuser de mauvaise action aucun des ministres, de même que je me suis abstenu de toute attaque personnelle. Mais, si le ministre de la Marine a voulu attirer la foudre sur sa tête je n'en suis pas responsable. Au moins, il a été franc. Il a avoué être l'un des directeurs de plusieurs grandes entreprises industrielles, de banques et de compagnies de fidéicommis. Il semble croire que ces positions sont absolument compatibles avec celle de ministre de la Couronne. Je le vois qui fait un signe d'assentiment. Mais, monsieur l'Orateur, il a ajouté que l'énergie et l'habileté requises pour l'administration d'un département important l'ont empêché de donner l'attention voulue aux affaires de ses compagnies. Il me fait encore signe que j'ai raison. Alors qu'il m'avoue sincèrement s'il est juste pour les actionnaires de la Royal Trust Company qu'il reste directeur de cette compagnie, qu'il prête son nom à cette institution et le prestige que ce nom comporte, alors qu'il ne s'occupe nullement des affaires de la compagnie? Est-ce bien, est-ce juste, qu'un homme se donne comme le gardien des intérêts des actionnaires et des déposants de la Royal Trust Company, si réellement, il ne consacre pas son attention aux affaires de cette compagnie? Mon honorable ami est directeur, si je ne me trompe—et qu'il me corrige si je fais erreur—de la Merchants' Bank of Canada. Est-il juste et raisonnable que les ouvriers de ce pays soient exhortés à placer dans cette banque leur argent si péniblement gagné, avec la confiance que leur inspire mon honorable ami comme directeur de cette institution, alors que, en réalité, il nous avoue qu'il ne peut donner son temps à cette banque? A mon sens, ce n'est pas bien, et mon honorable collègue, après y avoir songé sérieusement, sera de mon avis.

Monsieur l'Orateur, maintenant qu'ils savent ce qu'il est advenu de cette banque, les gens en sont arrivés à la conclusion que le représentant de Brome formulait à cet égard au cours de la dernière session. Inutile d'insister sur ce point. Mais le ministre qui occupe des charges qui font de lui le dépositaire de l'argent des autres, quand sa fonction officielle l'empêche de s'occuper des affaires de l'institution à laquelle cet argent est confié; ce ministre, à mon humble avis, agit injustement envers lui-même, envers le cabinet dont il fait partie et envers le pays dont il est censé gérer les affaires. Le particulier arrive parfois à se créer une situation considérable dans les affaires en laissant porter son nom sur la liste des administrateurs. Il fait savoir au monde entier qu'il assume sa part de